

**ÉCRIVAIN PUBLIC**

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Généralités**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute offre et vente de services.

Toute commande implique l'acceptation de plein droit par l'acheteur de ces conditions générales, quelles que soient les conditions générales d'achat de l'acheteur, qui ne sont pas opposables au vendeur même si elles sont communiquées postérieurement aux présentes conditions générales.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Le fait que le vendeur ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions générales de vente.

### **Article 1 – Devis**

Après demande téléphonique, écrite, électronique ou entretien, une fois le travail évalué, le devis est transmis par tout moyen à la convenance du client : courrier, mail, etc. Il stipule les délais, les conditions de règlement, les tarifs, ainsi que toute autre mention spéciale négociée avec le client.

### **Article 2 – Validation**

La signature du devis, accompagnée de la mention manuscrite « Bon pour accord », marque l'acceptation et confirme la commande de la prestation.

### **Article 3 – Règlement**

Sauf stipulation contraire, quels que soient la prestation et le client (particulier, professionnel, association...), Magali Izard, Ecrivain public, demande le versement de l'intégralité de la somme due avant de commencer tout travail. Le client peut, au choix, payer en espèces ou par chèque. S'il s'agit de travaux importants, des conditions spéciales peuvent être appliquées : se reporter à l'article 6.

### **Article 4 – Délai d'exécution et remise des travaux**

Le travail est effectué dans les délais impartis et remis par le moyen et sur le support préalablement convenus dans le devis. Magali Izard, Ecrivain public, se réserve néanmoins le droit de reporter le délai en cas de maladie, problème familial ou autre, après en avoir informé le client et si ce retard ne nuit pas à ses propres intérêts et obligations.

### **Article 5 – Acceptation des conditions de vente**

La signature du devis vaut acceptation des présentes conditions de vente ; en cas de litige, le devis, les présentes conditions de vente et la copie des travaux effectués constitueront la preuve de l'accord entre les deux parties.

### **Article 6 – Conditions spéciales**

En cas de travaux importants (biographies, thèses...), des conditions de facturation différentes pourront être appliquées après négociation ; elles seront mentionnées sur le devis.

### **Article 7 – Facturation**

Pour toute prestation, une facture (TVA non applicable - Art. 293B du Code général des impôts) sera établie, conformément à la législation fiscale en vigueur.

### **Article 8 – Clause pénale**

Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, les pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités de retard sont calculées sur la base 3 fois le taux légal. En cas de résolution de la vente pour défaut de paiement, les sommes payées par l'acheteur seront purement et simplement acquises au vendeur.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

### **Article 9 – Communication des données**

Le client s'engage à fournir toutes les données nécessaires à la mise en œuvre des travaux ; en cas de retard, d'insuffisance ou d'absence de transmission de ces éléments, Magali Izard, Ecrivain public, ne saurait être tenue pour responsable du report de livraison de la commande.

### **Article 10 – Responsabilité du client**

Le client est entièrement responsable des éléments transmis pour la réalisation des travaux.

### **Article 11 – Modification des travaux**

En cas de mauvaise utilisation ou de modification des travaux à l'initiative du client, la responsabilité de Magali Izard, Ecrivain public, ne pourra être engagée quant aux conséquences de cette action.

### **Article 12 – Non obligation de résultat**

Magali Izard, Ecrivain public, n'est tenue à aucune obligation de résultat, sauf accord spécifique mentionné dans le devis.

### **Article 13 – Résiliation de commande**

Toute résiliation de commande à l'initiative du client devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception au minimum 15 jours avant la date de livraison prévue dans le devis ; les travaux déjà effectués ne seront pas remboursés.

### **Article 14 – Litige**

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français ; tout litige concernant une commande sera de la compétence des Tribunaux de Carcassonne.

### **Article 15 – Confidentialité**

La confidentialité des entretiens, des données communiquées par le client et des travaux réalisés, est garantie par Magali Izard, Ecrivain public.